

## Communiqué de presse

### École obligatoire : collaboration dans le domaine des langues intensifiée entre les cantons de Neuchâtel et de Soleure

**Les cantons de Neuchâtel et de Soleure resserrent leur collaboration en matière d'échanges linguistiques et d'apprentissage des langues. La conseillère d'État Crystel Graf, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), a signé avec son homologue soleurois, M. Remo Ankli, une Déclaration d'intention dans ce sens.**

L'intention est double : d'une part soutenir les échanges linguistiques et les activités de mobilité des élèves et du corps enseignant, d'autre part collaborer plus étroitement dans les projets d'enseignement de la langue seconde (l'allemand), en immersion. À travers la signature d'une Déclaration d'intention, les deux cantons instaurent un partenariat privilégié au profit de leurs élèves, de leur corps enseignant et de leurs directions d'école.

Le Canton de Neuchâtel fait figure de pionnier avec son projet PRIMA (PRojet d'IMmersion en Allemand), lancé en 2011, qui s'inscrit dans le concept cantonal neuchâtelois de l'enseignement des langues. Un enseignement de l'allemand par immersion est offert de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année. À la rentrée scolaire 2022-2023, on dénombrait 65,5 classes PRIMA (sur toute la scolarité obligatoire), représentant 1'183 élèves et près de 95 enseignant-e-s.

Depuis 2021-2022, les centres scolaires peuvent aussi mettre en place le projet ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand). À la différence de PRIMA, ANIMA permet à tout-e enseignant-e bilingue de pratiquer l'enseignement de l'allemand par immersion, indépendamment de la construction d'une filière (sur onze années). À terme, l'instauration de filières PRIMA reste cependant l'objectif prioritaire ; une filière doit débiter dans chaque centre scolaire d'ici 2027.

#### **SOprima**

Le Canton de Soleure entend renforcer les échanges et la mobilité ainsi que promouvoir les compétences en français de ses élèves, notamment par un enseignement immersif. Pour ce faire, il intensifie sa collaboration avec le Canton de Neuchâtel, principalement par la mise en place de partenariats d'établissements pour favoriser les échanges entre les élèves ainsi que par un échange de pratiques et de matériel spécifique pour l'enseignement immersif. Ces échanges profiteront aux deux cantons : l'un pour l'allemand, l'autre pour le français.

#### **Groupe de travail intercantonal**

Des représentant-e-s de chaque service de l'enseignement, directions d'école, corps enseignant et des Hautes écoles pédagogiques collaboreront au sein d'un groupe de travail intercantonal. Il aura pour tâche d'examiner les besoins et de faciliter les objectifs poursuivis par la Déclaration d'intention signée entre les deux cantons.

#### **Contacts :**

**Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), tél. 032 889 69 00 ;**

**Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire (SEO),  
tél. 032 889 69 20.**

Neuchâtel, le 24 novembre 2022